



**HARAS
NATIONAL
HENNEBONT**
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du
11 février 2025

DEL_20256

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF 2025 - APPROBATION

Suite à la convocation en date du 3 février 2025, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mardi 11 février 2025 à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence d'André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Gaëlle LE STRADIC, Aurélie MARTORELL, Anne JEHANNO, André HARTEREAU, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART, Laurent DUVAL

Absents excusés :

Delphine ALEXANDRE, Anne GALLO, Stéphane LOHEZIC, Sophie PALANT-LE-HEGARAT

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

SEANCE DU COMITE

DU 11 FEVRIER 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 - APPROBATION

Le Comité Syndical est invité à adopter le Budget Primitif de l'exercice 2025.

Le Budget Primitif 2025 présenté dans le détail au Comité Syndical s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 375 716,95 €

dont en Investissement : 1 410 716,58 €
et en Fonctionnement : 965 000,37€

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article 1 : **APPROUVE** le budget primitif 2025 du syndicat mixte, voté par nature pour la durée du mandat dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 des communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants, qui s'équilibre en prévision de dépenses et de recettes à la somme globale de 2 375 716,95 €.

Article 2 : **DECIDE** d'adopter les équilibres par sections et par chapitres.

Article 3 : **DECIDE** la mise en recouvrement des contributions financières des collectivités membres nécessaires à son équilibre.

Les contributions financières 2025 des collectivités membres qui en résultent sont les suivantes :

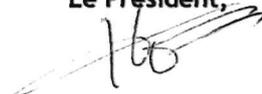
• Région Bretagne =	225 000 €
• Département du Morbihan =	125 000 €
• Lorient Agglomération =	225 000 €
• Commune d'Hennebont =	60 000 €

TOTAL : 635 000 €

Article 4 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder aux mandatements des dépenses dans la limite des crédits prévus au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 6 voix pour et 1 contre
Contre : Fabrice LEBRETON

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU

BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

A l'étape du vote du budget primitif 2025, la présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Depuis 2007, date de sa création, le syndicat mixte du Haras d'Hennebont assure l'entretien et la maintenance des 23 hectares du site constitués d'un patrimoine bâti protégé et d'un parc remarquable. Tout en coordonnant les activités des différents acteurs du site, il en porte également le développement économique, touristique et culturel en promouvant le site auprès d'un large public.

Pour lui permettre d'exercer ses compétences, un budget lui est alloué. Ce budget est voté par nature dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 des communes de 3500 à moins de 10000 habitants.

1. POINT D'ALERTE SUR LA SITUATION FINANCIERE FRAGILE

Comme cela est illustré dans la traduction budgétaire ci-dessus, la Direction alerte sur la situation budgétaire du Syndicat Mixte.

Nous évoquons depuis plusieurs exercices l'équilibre illusoire du budget annuel du Syndicat Mixte qui ne tient que par le jeu des reports des résultats des exercices N-1. C'est ainsi que le Syndicat Mixte équilibre son fonctionnement annuel autour de 1M € HT alors que ses recettes (participations + recettes propres) représentent moins de 800K € HT.

Si le Syndicat Mixte a encore la capacité de présenter un projet de budget équilibré en 2025 en appelant un emprunt d'équilibre de l'ordre de 164 k€, il est capital que la réflexion engagée puisse aboutir à des décisions politiques qui arbitrent sur le devenir du site.

2. LES PERSPECTIVES 2025

1. Le calendrier sportif et évènementiel 2025

La commission d'attribution des concours pour la Bretagne s'est réunie en octobre. Le Haras National d'Hennebont est reconnu et conforté comme un lieu majeur de concours et d'accueil d'évènements équestres.

Parmi les plus significatifs :

- Championnat de Bretagne de Dressage
- Championnat de Bretagne de Saut d'Obstacles Poneys
- Championnat de Bretagne de Concours Complet Club
- Championnat du Morbihan de Dressage
- Championnat du Morbihan de CSO Amateur
- Championnat du Morbihan de Hunter
- Derby Eventing
- 3 concours Pro : Jumping du Blavet, Jumping d'Hennebont et Jump' In Breizh
- Concours SHF Jeunes Chevaux
- Concours d'Equitation de Travail
- Concours d'élevage cheval breton
- Concours d'attelage 2 tests en juin
- Concours d'élevage de poneys et SHF

2. La maintenance du Patrimoine et les travaux 2025

- La rénovation de l'Ecurie 7 reste le chantier prioritaire compte tenu de la vétusté du bâtiment et de son usage important tout au long de l'année. La première phase de travaux de l'écurie 7 doit être engagée début 2025
- Le curage et la consolidation de la réserve d'eau d'arrosage du site
- La rénovation et la mise en peinture des ouvertures des écuries 2, 3 et 4 côté cour du Puits, en phase avec le chantier de la Halle équestre
- La modification du portail d'entrée au 35 rue de la Bergerie pour sécuriser l'accès au site
- La reprise de toiture du hangar à fourrages
- Les opérations de maintenance générale des aires équestres, des bâtiments, des cheminements et du parc
- La poursuite de la réflexion sur l'évolution des infrastructures équestres avec notamment le projet de réhabilitation et d'agrandissement du manège équestre

3. Les ressources humaines & équinés

La situation budgétaire pousse le Syndicat Mixte à revoir son périmètre RH :

- Dans un contexte budgétaire très tendu, il est proposé que le poste d'Intendant Général ne soit pas pour l'instant remplacé. En effet, les gros projets liés à la maintenance du patrimoine ne peuvent être conduits. La maintenance courante peut être menée par les référents, en lien avec la Direction et les prestataires extérieurs
- Le poste CDD non permanent conclu pour un an et arrivant à son terme le 28/02/25 ne sera pas prolongé. Ce poste était destiné à l'entretien quotidien des chevaux et aux prestations hippomobiles
- La Direction a alerté les services RH de Lorient Agglomération sur la répétition des accidents de travail de l'agent espace verts mis à disposition.

Une réflexion est lancée afin d'optimiser la présence des chevaux dans l'écurie. A ce jour, le Syndicat Mixte possède des chevaux qui ne sont pas « productifs » ; ils participent certes à la variété des races et des modèles mais ne constituent pas une plus-value réelle dans le fonctionnement quotidien. Au contraire, ils mobilisent du temps et des moyens. Le Syndicat Mixte envisage donc de se séparer de 2 équidés.

4. LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET

Le budget primitif 2025 s'élève globalement à 2 375 716,95 €.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à un montant de 965 000,37 € et en dépenses et recettes d'investissement à un montant de 1 410 716,58 €.

La section de fonctionnement

En matière de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 788 k€ au BP 2025, contre 859 k€ au BP 2024.

Le budget qui est proposé au vote est établi avec un niveau constant des participations des collectivités membres qui se répartissent ainsi :

- Région Bretagne..... 225 000 €
- Département du Morbihan 125 000 €
- Lorient Agglomération 225 000 €
- Commune d'Hennebont..... 60 000 €

Un excédent de fonctionnement reporté de 143 K€ est repris en recettes de fonctionnement.

En matière de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 727 K€ au BP 2025, contre 887 K€ au BP 2024.

Les dépenses relatives aux charges à caractère général passent de 554 K € au BP 2024 à 460K€ au BP 2025, soit une baisse notamment liée à Energie et électricité, le chauffage urbain, les contrats de prestation, l'entretien des bois et forêts....

Les charges de personnel passent de 319 K€ au BP 2024 à 248 K€ au BP 2025 suite à une réorganisation interne.

Les autres charges de gestion courante passent de 12 K € au BP 2024 à 16 K€ au BP 2025.

Une provision sur créances douteuse a été constituée cette année pour un montant de 1 600€.

Les charges de frais financiers sont estimées à 1 500€, contre 2 000€ au BP 2024.

La section d'investissement

En matière de recettes

La section d'investissement sera notamment financée par un résultat d'investissement (excédent) reporté de 372 K€.

Les recettes réelles d'investissement sont de 802 K€ au BP 2025.

Les subventions d'investissement pour financer les travaux de l'écurie 7 sont les suivantes :

- DRAC : 90 k€
- Région : 242 174 €
- Département : 67 270 €
- Commune d'Hennebont : 12 894 €
- Lorient Agglomération : 121 087 €

Afin d'équilibrer les deux sections, un emprunt d'équilibre a été inscrit pour un montant de 164 K€.

En matière de dépenses

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 1 376 716.58 €, dont 88 K€ de report contre 392 K€ en 2024.

Les investissements seront prioritairement orientés vers :

- 9 K€ au titre des frais d'études
- 91,41 K€ au titre de l'acquisition de matériel et outillage, agencements, aménagements.
- 1 125,48 K€ au titre de travaux (rénovation de l'écurie 7...)
- 60 K€ au titre d'aménagements de terrain.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT DE PRESENTATION

Le projet de budget primitif présenté pour 2025 en nomenclature budgétaire et comptable M57 s'élève globalement à :

2 375 716,95 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes de **fonctionnement** à un montant de :

965 000,37 €

Les crédits de la section d'**investissement** s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

1 410 716,58 €

La section d'investissement :

Elle intègre en dépenses :

BP 2025

Aménagement de terrain :	60 000,00 €
Travaux divers constructions :	1 125 483,37 €
Aquisitions de matériel divers :	91 409,70 €
Frais d'études :	9 000,00 €
Subvention d'investissement transférées au compte résultat (ordre) :	34 000,00 €
Dettes et emprunt	2 500,00 €

Restes à réaliser au 31/12/2024 réportés 88 323,51 €

1 410 716,58 €

en recettes :

Les dotations aux amortissements (opération d'ordre) : 247 500,00 €
 Subventions d'investissement : 627 395,54 €

DRAC :	90 000 €
Régions :	242 174 €
Départements :	67 270 €
Commune d'Hennebont :	12 894 €
Lorient Agglomération :	121 087 €
Autres :	93 971 €

Le résultat excédent d'investissement reporté : 371 610,64 €

Dettes et emprunt 164 210,40 €

1 410 716,58 €

La section de fonctionnement :

Elle intègre en dépenses :

Eau, Electricité, chauffage, carburant	65 240,00 €
Contrat de prestation de service	125 000,00 €
Fournitures diverses dont aliments chevaux	58 200,00 €
Locations et charges locatives	31 500,00 €
Entretiens et réparations	105 000,00 €
Primes d'assurance	22 000,00 €
Autres charges à caractère général :	53 015,00 €
Charges de personnel :	248 000,00 €
Autres charges de gestion courante	16 010,00 €
Charges financières	1 500,00 €
Dotations aux amortissements (ordre) :	237 500,00 €
Dotations aux provisions :	1 600,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs :	435,37 €
	965 000,37 €

en recettes :

Les participations des collectivités membres :	635 000,00 €
~ Région :	225 000 €
~ Département :	125 000 €
~ Lorient agglomération :	225 000 €
~ Hennebont :	60 000 €
Les produits divers d'activités (location boxes, prestations hippomobiles...) :	150 000,00 €
La quote part de subvention d'investissement transférée au compte de résultat :	34 000,00 €
Les revenus des immeubles :	3 000,00 €
Le résultat de fonctionnement reporté :	143 000,37 €
	965 000,37 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SIVU : SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20000869600011

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Lorient Collectivités

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	48

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	52
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	54
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	56
B3.1 - Etat des provisions constituées	57
B3.2 - Etalement des provisions	58
B4 - Etat des charges transférées	59
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	60
B6 - Prêts	61
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	62
B9 - Etat du personnel	63
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	65
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	66
B11.2 - Liste des établissements publics créés	67
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	68
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	69
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	70
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	71
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	73
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	74
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	75
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	76

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	34,09 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	92,64 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	174,39 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1505 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le **20/02/2025**
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 197 781,40	1 284 916,60	427 475,81	514 611,01 A1
Investissement	241 471,54	423 627,77	189 454,41	371 610,64 A2
Fonctionnement	956 309,86	861 288,83	238 021,40	143 000,37 A3

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	88 323,51	III + IV	0,00
Investissement	I	88 323,51	III	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00

	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	426 287,50	283 287,13	143 000,37	
Investissement				
Fonctionnement				

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 88 323,51
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	4 100,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	50 909,70
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	33 313,81
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	1 322 393,07	1 039 105,94
	+	+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	88 323,51	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 371 610,64
	=	=	

	1 410 716,58	1 410 716,58
--	--------------	--------------

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	965 000,37	822 000,00
	+	+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 143 000,37
	=	=	

	965 000,37	965 000,37
--	------------	------------

	2 375 716,95	2 375 716,95
--	--------------	--------------

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 20/02/2025
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées et non rattachées et non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 20/02/2025
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 20/02/2025
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	30 000,00	4 100,00	9 000,00	9 000,00	13 100,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	106 485,41	50 909,70	91 409,70	91 409,70	142 319,40
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	253 485,00	33 313,81	1 185 483,37	1 185 483,37	1 218 797,18
Total des dépenses d'équipement		389 970,41	88 323,51	1 285 893,07	1 285 893,07	1 374 216,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		392 470,41	88 323,51	1 288 393,07	1 288 393,07	1 376 716,58

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	37 196,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		37 196,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00

TOTAL	429 666,41	88 323,51	1 322 393,07	1 322 393,07	1 410 716,58
--------------	-------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 410 716,58
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	533 424,50	533 424,50	533 424,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	164 210,40	164 210,40	164 210,40
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	697 634,90	697 634,90	697 634,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	93 971,04	93 971,04	93 971,04
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	103 971,04	103 971,04	103 971,04
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	801 605,94	801 605,94	801 605,94

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	247 012,00		237 500,00	237 500,00	237 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		247 012,00		237 500,00	237 500,00	237 500,00

TOTAL	247 012,00	0,00	1 039 105,94	1 039 105,94	1 039 105,94
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	371 610,64
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 410 716,58
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

203 500,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT -

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	554 140,00	0,00	459 955,00	459 955,00	459 955,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	319 055,40	0,00	248 000,00	248 000,00	248 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	12 010,00	0,00	16 010,00	16 010,00	16 010,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		885 205,40	0,00	723 965,00	723 965,00	723 965,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	435,37	435,37	435,37
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 600,00	1 600,00	1 600,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		887 205,40	0,00	727 500,37	727 500,37	727 500,37

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	247 012,00		237 500,00	237 500,00	237 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		247 012,00		237 500,00	237 500,00	237 500,00

TOTAL	1 134 217,40	0,00	965 000,37	965 000,37	965 000,37
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	965 000,37
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****II****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	635 000,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	224 000,00	0,00	153 000,00	153 000,00	153 000,00
Total des recettes de gestion courante		859 000,00	0,00	788 000,00	788 000,00	788 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		859 000,00	0,00	788 000,00	788 000,00	788 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	37 196,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		37 196,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00

TOTAL	896 196,00	0,00	822 000,00	822 000,00	822 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	143 000,37
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	965 000,37
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	203 500,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	34 000,00	34 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 500,00	0,00	2 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	13 100,00	0,00	13 100,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	142 319,40	0,00	142 319,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 218 797,18	0,00	1 218 797,18
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 376 716,58	34 000,00	1 410 716,58

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 410 716,58
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	459 955,00		459 955,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	248 000,00		248 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	16 010,00	0,00	16 010,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 500,00	0,00	1 500,00
67	Charges spécifiques (9)	435,37	0,00	435,37
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 600,00	237 500,00	239 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		727 500,37	237 500,00	965 000,37

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	965 000,37
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de l'article 162 de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	627 395,54	0,00	627 395,54
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	164 210,40	0,00	164 210,40
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		237 500,00	237 500,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00		10 000,00
Recettes d'investissement – Total		801 605,94	237 500,00	1 039 105,94

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	371 610,64
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 410 716,58
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	635 000,00		635 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	153 000,00	0,00	153 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	34 000,00	34 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		788 000,00	34 000,00	822 000,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		143 000,37
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		965 000,37

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	429 666,41	88 323,51	0,00	1 322 393,07	1 322 393,07	0,00	1 322 393,07	1 410 716,58
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	4 100,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	13 100,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	106 485,41	50 909,70	0,00	91 409,70	91 409,70	0,00	91 409,70	142 319,40
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	253 485,00	33 313,81	0,00	1 185 483,37	1 185 483,37	0,00	1 185 483,37	1 218 797,18
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	389 970,41	88 323,51	0,00	1 285 893,07	1 285 893,07	0,00	1 285 893,07	1 374 216,58
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	392 470,41	88 323,51	0,00	1 288 393,07	1 288 393,07	0,00	1 288 393,07	1 376 716,58
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	37 196,00			34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	37 196,00			34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

Total des dépenses d'investissement cumulées

1 410 716,58

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - BP - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	247 012,00	0,00	1 039 105,94	1 039 105,94	1 039 105,94
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	533 424,50	533 424,50	533 424,50
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	164 210,40	164 210,40	164 210,40
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	697 634,90	697 634,90	697 634,90
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	93 971,04	93 971,04	93 971,04
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	103 971,04	103 971,04	103 971,04
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	801 605,94	801 605,94	801 605,94
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	247 012,00		237 500,00	237 500,00	237 500,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	247 012,00		237 500,00	237 500,00	237 500,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

371 6

Affectation au compte 1068 (8)

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - BP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	1 410 716,58
Total des recettes d'investissement cumulées					

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	429 666,41	88 323,51	0,00	1 322 393,07	1 322 393,07	0,00	1 322 393,07	1 410 716,58
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	30 000,00	4 100,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	13 100,00
2031	30 000,00	4 100,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	13 100,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	106 485,41	50 909,70	0,00	91 409,70	91 409,70	0,00	91 409,70	142 319,40
2158	82 485,41	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21828	0,00	47 900,00		57 900,00	57 900,00	0,00	57 900,00	105 800,00
21838	2 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
21848	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2186	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	0,00	3 009,70		8 009,70	8 009,70	0,00	8 009,70	11 019,40
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	253 485,00	33 313,81	0,00	1 185 483,37	1 185 483,37	0,00	1 185 483,37	1 218 797,18
2312	160 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2313	0,00	0,00		86 420,16	86 420,16	0,00	86 420,16	86 420,16
2314	93 485,00	33 313,81		1 039 063,21	1 039 063,21	0,00	1 039 063,21	1 072 377,01
Total des opérations d'équipement (4)	389 970,41	88 323,51	0,00	1 285 893,07	1 285 893,07	0,00	1 285 893,07	1 374 211,58
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
1641	Emprunts en euros	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	392 470,41	88 323,51	0,00	1 288 393,07	1 288 393,07	0,00	1 288 393,07	1 376 716,58
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)			34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur			34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux			34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00
	Charges transférées (7)			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	37 196,00			34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

30/02/2025

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

III – VOTE DU BUDGET Test encodage
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	247 012,00	0,00	1 039 105,94	1 039 105,94	1 039 105,94
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	533 424,50	533 424,50	533 424,50
1311 Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
1312 Subv. transf. Régions	0,00	0,00	242 174,00	242 174,00	242 174,00
1313 Subv. transf. Départements	0,00	0,00	67 269,50	67 269,50	67 269,50
13141 Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	12 894,00	12 894,00	12 894,00
13151 Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	121 087,00	121 087,00	121 087,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	164 210,40	164 210,40	164 210,40
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	164 210,40	164 210,40	164 210,40
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	697 634,90	697 634,90	697 634,90
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	93 971,04	93 971,04	93 971,04
1388 Autres fonds non transférables	0,00	0,00	93 971,04	93 971,04	93 971,04
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	103 971,04	103 971,04	103 971,04
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	801 605,94	801 605,94	801 605,94
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	247 012,00		237 500,00	237 500,00	237 500,00
192 <i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28031 <i>Frais d'études</i>	7 200,00		800,00	800,00	800,00
2805 <i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	1 800,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28128	27 701,00		25 200,00	25 200,00	25 200,00
28138	800,00		0,00	0,00	0,00
28145	127 706,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
28158	53 366,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
281786	3 016,00		0,00	0,00	0,00
281828	11 989,00		4 900,00	4 900,00	4 900,00
281838	2 245,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
281848	2 241,00		700,00	700,00	700,00
28186	0,00		5 500,00	5 500,00	5 500,00
28188	5,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28238	8 943,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
041	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	247 012,00		237 500,00	237 500,00	237 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R1 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = R1 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 134 217,40	0,00	0,00	965 000,37	965 000,37	0,00	965 000,37	965 000,37
011	Charges à caractère général (3)	554 140,00	0,00	0,00	459 955,00	459 955,00	0,00	459 955,00	459 955,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	319 055,40	0,00		248 000,00	248 000,00		248 000,00	248 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	12 010,00	0,00	0,00	16 010,00	16 010,00	0,00	16 010,00	16 010,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	885 205,40	0,00	0,00	723 965,00	723 965,00	0,00	723 965,00	723 965,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		435,37	435,37		435,37	435,37
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			1 600,00	1 600,00		1 600,00	1 600,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	2 000,00	0,00	0,00	3 535,37	3 535,37		3 535,37	3 535,37
	Total des dépenses réelles	887 205,40	0,00	0,00	727 500,37	727 500,37	0,00	727 500,37	727 500,37
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	247 012,00			237 500,00	237 500,00		237 500,00	237 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	247 012,00			237 500,00	237 500,00		237 500,00	237 500,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									
									965 000,37

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

21/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - BP - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	896 196,00	0,00	822 000,00	822 000,00	822 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00		0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	635 000,00		635 000,00	635 000,00	635 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	224 000,00		153 000,00	153 000,00	153 000,00
	Total des recettes de gestion des services	859 000,00	0,00	788 000,00	788 000,00	788 000,00
76	Produits financiers	0,00		0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	859 000,00	0,00	788 000,00	788 000,00	788 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	37 196,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	37 196,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	143 000,37
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	965 000,00
--	-------------------

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 20/02/2025
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 134 217,40	0,00	0,00	965 000,37	965 000,37	0,00	965 000,37	965 000,37
011	Charges à caractère général (4)	554 140,00	0,00	0,00	459 955,00	459 955,00	0,00	459 955,00	459 955,00
60611	Eau et assainissement	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60612	Energie - Electricité	40 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
60613	Chauffage urbain	30 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00		9 240,00	9 240,00	0,00	9 240,00	9 240,00
60628	Autres fournitures non stockées	52 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 600,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	800,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6064	Fournitures administratives	600,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
611	Contrats de prestations de services	130 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00
6132	Locations immobilières	6 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
61358	Autres	25 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	40 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61524	Entretien bois et forêts	30 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	14 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6161	Multirisques	23 500,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	240,00	0,00		240,00	240,00	0,00	240,00	240,00
62268	Autres honoraires, conseils	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6234	Réceptions	3 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	5 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	150,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	4 250,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00		25,00	25,00	0,00	25,00	25,00
6281	Concours divers (cotisations)	900,00	0,00		750,00	750,00	0,00	750,00	750,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres services extérieurs	42 500,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	319 055,40	0,00		248 000,00	248 000,00		248 000,00	248 000,00
6218	Autre personnel extérieur	134 349,40	0,00		67 000,00	67 000,00		67 000,00	67 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	131,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 838,00	0,00		3 200,00	3 200,00		3 200,00	3 200,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
64131	Rémunérations	115 298,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64138	Primes et autres indemnités	16 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	40 722,00	0,00		38 000,00	38 000,00		38 000,00	38 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 400,00	0,00		5 400,00	5 400,00		5 400,00	5 400,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	5 317,00	0,00		5 300,00	5 300,00		5 300,00	5 300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	12 010,00	0,00	0,00	16 010,00	16 010,00	0,00	16 010,00	16 010,00
65121	Rémunérations	2 500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65311	Indemnités de fonction	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65313	Cotisations de retraite	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	2 100,00	0,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65811	Droits d'"utilitat" - informatique nuage	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 20/02/2025
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	10,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
65866	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	885 205,40	0,00	0,00	723 965,00	723 965,00	0,00	723 965,00	723 965,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		435,37	435,37		435,37	435,37
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		435,37	435,37		435,37	435,37
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			1 600,00	1 600,00		1 600,00	1 600,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			1 600,00	1 600,00		1 600,00	1 600,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	2 000,00	0,00	0,00	3 535,37	3 535,37		3 535,37	3 535,37
	Total des dépenses réelles	887 205,40	0,00	0,00	727 500,37	727 500,37	0,00	727 500,37	727 500,37
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	247 012,00			237 500,00	237 500,00		237 500,00	237 500,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporées	247 012,00			237 500,00	237 500,00		237 500,00	237 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	247 012,00			237 500,00	237 500,00		237 500,00	237 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - BP - 2025

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	896 196,00	0,00	822 000,00	822 000,00	822 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	635 000,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00
7472	Participation régions	225 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
7473	Participation départements	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
74748	Participation autres communes	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74758	Participation autres groupements	225 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	224 000,00	0,00	153 000,00	153 000,00	153 000,00
752	Revenus des immeubles	6 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
75888	Autres	218 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des recettes de gestion des services	859 000,00	0,00	788 000,00	788 000,00	788 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	859 000,00	0,00	788 000,00	788 000,00	788 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	37 196,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	37 196,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	37 196,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le **20/02/2025**
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscales » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

	Montant net
	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 715 et 716 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 BILLETS de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025 Reçu en préfecture le 17/02/2025 Publié le 20/02/2025 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					50 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					50 000,00									
N°1	Société de Financement Local	18/12/2022	28/04/2023	01/08/2023	50 000,00	F	Taux fixe à 3,19%	3,190	3,190	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					50 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 25/02/2025
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		46 250,00					2 500,00	1 445,47	0,00	232,60	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		46 250,00					2 500,00	1 445,47	0,00	232,60	
N°1	N	0,00	A-1	46 250,00	18,34	F	Taux fixe à 3,19%	3,190	2 500,00	1 445,47	0,00	232,60	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de liage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - BP - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICINE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
Total général		0,00		46 250,00					2 500,00	1 445,47	0,00	232,60

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

20/02/2025

ID : 056-200008696-20250127-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	46 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture				Primes éventuelles				
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total							0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tumeur, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Durée (en années)	Délibération du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :			
€			
Catégories de biens amortis			
L	Frais Urbanisme et Numérisation	5	12/12/2023
L	Frais d'études	5	12/12/2023
L	Sub Equip Versées Mobilier	5	12/12/2023
L	Sub Equip Versées Immobilier	30	12/12/2023
L	Sub Equip Versées Infrastr Nat	40	12/12/2023
L	Logiciels < 16 K?	3	12/12/2023
L	Logiciels > 16 K?	5	12/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	5	12/12/2023
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	12/12/2023
L	Immeubles de rapport	40	12/12/2023
L	Aménagement, imm. de rapport	20	12/12/2023
L	Construct° sol autrui - Immeuble rapport	20	12/12/2023
L	Construct° sol autrui - Installat° géné.	20	12/12/2023
L	Réseaux câblés	20	12/12/2023
L	Autres réseaux	20	12/12/2023
L	Autres matériels, outillages incendie	5	12/12/2023
L	Matériel de voirie roulant	10	12/12/2023
L	Autre matériel et outillage de voirie	10	12/12/2023
L	Peit matériel, outil techniques	5	12/12/2023
L	Gros matériel, outil techniques	10	12/12/2023
L	Matériel de transport (mise à dispo) PL	10	12/12/2023
L	Matériel de transport (mise à dispo) VL	5	12/12/2023
L	Installat° générales, agencements	10	12/12/2023
L	Matériel de transport PL	10	12/12/2023
L	Matériel de transport VL	5	12/12/2023
L	Matériel de bureau et informatique	5	12/12/2023
L	Mobilier	5	12/12/2023
L	Matériel de téléphonie	5	12/12/2023
L	Cheptel	5	12/12/2023
L	Cheptel M57 (mise à dispo)	5	12/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	5	12/12/2023

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

9/102/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 21/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

2/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - BP - 2025

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	
	IV
	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le **20/02/2025**
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrite le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 20/02/2025
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 20/02/2025
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés		
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	INVESTISSEMENT (total)				0,00
	FONCTIONNEMENT (total)				0,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 21/02/2025
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 20/02/2025
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

- 332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
- 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
- 332-24 : Affectation temporaire minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
- 332-13 : Remplacement du fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
- 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
- 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
- 332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
- 332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité territoriale.
- 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
- 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
- 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
- 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
- 333-1, 333-3 : Collaborateurs de cabinet.
- 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 20/02/2025
 ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 21/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	371 610,64	371 610,64
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-88 323,51	-88 323,51
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	283 287,13	283 287,13

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	283 287,13	283 287,13
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	283 287,13	283 287,13

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	36 500,00	36 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	341 471,04	341 471,04
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	304 971,04	304 971,04

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		36 500,00	36 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 500,00	2 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 500,00	2 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		34 000,00	34 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	34 000,00	34 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		341 471,04	III 341 471,04
Ressources propres externes de l'année (a)		93 971,04	93 971,04
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	93 971,04	93 971,04
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		247 500,00	247 500,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	800,00	800,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 000,00	1 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	25 200,00	25 200,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	140 000,00	140 000,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	48 000,00	48 000,00
281786	Cheptel (mise à disposition)	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	4 900,00	4 900,00
281838	Autre matériel informatique	1 400,00	1 400,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	700,00	700,00
28186	Cheptel	5 500,00	5 500,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	1 000,00
28238	Autres constructions (affectation)	9 000,00	9 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	10 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT -

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de l'article 162 du Code de Commerce et des comptes afférents.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 056-200008696-20250217-HARBP_00_2025-BF

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.